

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 00855
Numéro SIREN : 800 655 086
Nom ou dénomination : A S E

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000006

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULON**



754595

Dénomination : A S E
Adresse : 293 avenue Des Îles D'or Résidence les Eglantines 83100
Toulon -FRANCE-

n° de gestion : 2014B00855
n° d'identification : 800 655 086

n° de dépôt : P2021/000006
Date du dépôt : 01/03/2021

Pièce : Ordonnance du Président



754595

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

ORDONNANCE

Nous, William REICH, Président du tribunal de commerce de Toulon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS A S E 293 avenue des Îles d'Or Résidence les Eglantines 83100 TOULON RCS
Toulon 800 655 086 tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale
appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de
Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/03/2021 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à
statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 de La SAS A S E 293 avenue
des Îles d'Or Résidence les Eglantines 83100 TOULON RCS Toulon 800 655 086 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif
en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulon, le 18/01/2021

Le commis-greffier,
PERELLO-BONNO Anna Commis-Greffier



Le Président du tribunal de commerce
William REICH



Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.57 € TTC (23.06 € HT – 4.61 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original





ADIATE

A.S.E

**Président du Tribunal de Commerce
De TOULON**

140 Boulevard du Maréchal Leclerc
CS 30509
83000 Toulon cedex 09

Montrouge le 18 décembre 2020

LR/AR 1A 168 251 4197 2

**OBIET : Requête en vue d'obtenir une prorogation du délai de réunion de l'AGE
d'approuver les comptes de l'exercice 2020.**

N/refs : ASE 800655086

Madame, Monsieur le président,

En ma qualité de présidente de la société A.S.E, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une requête en vue d'obtenir une prorogation du délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2020.

A ce titre, vous trouverez ci-joint :

- La requête de demande de prorogation de délai en deux exemplaires,
- La copie certifiée conforme à l'original du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent.
- Un chèque de 45.80€

Pour toute correspondance, veuillez-vous adresser au service juridique par E-mail à l'adresse suivante : servicejuridique@adiate.fr ou par courrier à l'adresse sis : 122 avenue Henri Ginoux-92120 Montrouge.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le président, mes considérations les plus hautes.

**Laila ALLOU
Présidente**



A.S.E

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
293, avenue des Iles d'Or, Résidence Les Eglantines, 83100 TOULON,
RCS TOULON 800 655 086 00026



ADIATE

A.S.E

Requête en vue d'obtenir une prorogation du délai de réunion de l'AGE
d'approuver les comptes de l'exercice 2020.

(Article R.225-64 du code de commerce)

A la requête de :

Madame Laila ALLOU, agissant en ma qualité de présidente de la société SAS A.S.E, sis au 293, Avenue des Iles d'Or, Résidence les Eglantines- 83100 Toulon- RCS TOULON, sous le numéro 800 655 086 00026

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société a conformément à ses statuts clôturé son exercice social le 30 juin 2020, qu'elle devait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice, au plus tard le 31 décembre 2020,
- Que l'établissement des comptes annuels a pris du retard dû à la situation sanitaire actuelle liées au covid-19 entraînant la fermeture de notre établissement. En conséquence, les comptes sont actuellement au stade de la certification par le commissaire aux comptes et l'assemblée d'approbation des comptes ne pourra se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite, qu'il vous plaise, Madame la présidente, Monsieur le président, de proroger jusqu'au **31 mars 2021**, le délai de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 10 décembre 2020

En deux exemplaires.

Laila ALLOU
Présidente

A.S.E
293 av des Iles d'Or, Rés. les Eglantines
83100 TOULON
SIRET : 800 655 086 000 26
SAS A.S.E - APE : 4939B

A.S.E
société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
293, avenue des Iles d'Or, Résidence Les Eglantines
83100 TOULON, RCS TOULON 800 655 086 00026